

Sage-femme

RNCP35805 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43092
Code(s) ROME	J1104, J1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	15/07/2026

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002806100013

UNIVERSITE DE RENNES · SIRET : 13003051300019

UNIVERSITE DE LA REUNION · SIRET : 19974478000016

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 · SIRET : 19691774400019

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE DE LIMOGES · SIRET : 19870669900321

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002979600013

UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE · SIRET : 19211237300019

UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE · SIRET : 19251215000363

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE · SIRET : 19781944400013

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002054800017

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010

<https://www.unistra.fr/>

UNIVERSITE DE RENNES I · SIRET : 19350936100013

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO) · SIRET : 19290346600014

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017

UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011
 SORBONNE UNIVERSITE · SIRET : 13002338500011
 UNIVERSITE DE TOULOUSE · SIRET : 93827139200012
 UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013
 UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017
 UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016
 UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III · SIRET : 19311384200010
 UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375
 UNIVERSITE DES ANTILLES · SIRET : 19971585500011
 UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE · SIRET : 19511296600435
 UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002358300011
 UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012
 UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE - ISAT NEVERS · SIRET : 19211237300480
 UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002277500014

Partenaires habilités

22 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 22 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS	26750045201928	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER DE LA POLYNESIE FRANCAISE	20001770500019	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA REUNION	20003001300011	Former et organiser l'évaluation
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE TOULOUSE	26310012500016	Former et organiser l'évaluation
C.H.R ECOLE R. DESNOS PONTCHAILLOU	26350007600181	Former et organiser l'évaluation
CHR HOPITAL PASTEUR	26060070500099	Former et organiser l'évaluation
CHU LA MILETRIE	20005535800010	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DE SAGES FEMME	20003452800022	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DE SAGES FEMMES	26370018900438	Former et organiser l'évaluation
ECOLE DE SAGES FEMMES	26630746100183	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 22 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp35805-sage-femme/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le diplôme d'État de sage-femme est un diplôme de l'enseignement supérieur délivré par les universités habilitées. Il sanctionne cinq années d'études comportant : un enseignement théorique, un enseignement clinique organisé sous la forme de stages, une initiation à la recherche (soutenance d'un mémoire de fin d'études).

Le DE de sage-femme permet d'exercer une profession médicale autonome définie par le Code de la Santé Publique et réglementée par un Ordre professionnel.

Le domaine de compétences de la profession comprend : la grossesse, l'accouchement et les suites de couches, le suivi gynécologique de prévention, la contraception, les vaccinations, ainsi que la surveillance des premières semaines de vie du nouveau-né. La sage-femme travaille en complémentarité avec les médecins de toutes spécialités, auxquels elle adresse la patiente lorsqu'elle dépiste une pathologie.

ACTIVITÉS VISÉES

- Déclaration de grossesse

- Suivi médical de grossesse
- Préparation psychoprophylactique à l'accouchement à la naissance et à la parentalité
- Suivi médical du travail et pratique des accouchements eutociques
- Suivi médical du post-partum et réalisation de soins post natals (mère et enfant)
- Consultation de contraception, suivi gynécologique de prévention et de dépistage
- Prescriptions médicamenteuses et vaccinations des femmes, de la mère, de l'entourage et de la fratrie

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Décider des actions adaptées au soutien, au maintien, et/ou à la restauration du processus physiologique de la maternité allant de la grossesse au post-partum
- Dépister, établir un diagnostic, concevoir une proposition thérapeutique et réaliser des soins et une prise en charge adaptée
- S'approprier avec pertinence les objectifs de santé publique en lien avec son champ d'exercice dans le souci de toujours adapter sa pratique
- Accompagner, assister, apporter écoute et conseils et soutenir la femme, le couple et la famille dans le vécu d'une situation ou d'un événement en cours
- Ajuster ses actions dans une démarche éthique et dans le respect des règles juridiques et déontologiques en rapport avec le futur exercice professionnel
- Réguler le rapport au temps et répondre à l'urgence et à ses exigences de délais, d'organisation et de priorités d'actions
- Composer avec l'incertitude et l'inéluctable inhérents à son champ d'activités
- Analyser, de façon pluri professionnelle, les causes systémiques des événements indésirables associés aux soins et participer à la prévention de ceux-ci lorsqu'ils sont évitables
- S'engager dans la promotion, la préservation et la prévention de la santé des femmes, des nouveau-nés et des familles
- Organiser et gérer dans son environnement professionnel les ressources humaines, logistiques, financières et administratives mises à disposition
- Communiquer et agir efficacement dans un contexte pluri professionnel
- S'engager dans une démarche de développement professionnel continu, comprenant la transmission de son art

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Q86 : SANTÉ HUMAINE

Secteur hospitalier, établissements publics et privés de santé, libéral, territorial, humanitaire.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Sage-femme.

Par la suite, les sages-femmes (maïeuticiens) peuvent accéder aux emplois hospitaliers de coordinateurs puis aux emplois fonctionnels de coordonnateurs en maïeutique en collaboration avec les autres membres du corps médical, dans des unités soins des secteurs d'hospitalisations de gynécologie obstétrique, d'orthogénie, de médecine périnatale et d'assistance médicale à la procréation.

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Code de la santé publique, articles L 1142-2, L 4111-1, L4111-2, L 4111-3, L 4111-3-1, L 4111-5, L 4111-7.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €

Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 491
Jugés difficiles à recruter	60 %
Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Elle est définie par les textes en vigueur

Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sagefemme

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Elle est définie par les textes en vigueur

Arrêté du 19 juillet 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences maïeutiques

Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de sagefemme

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	15/07/2026
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42014

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35805/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	35
Parcours menés à terme	35
Taux d'achèvement	100 %
Période	10/2022 – 08/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	35
Montant total engagé	61 000 €
Coût moyen par dossier	1 743 €
Durée moyenne	1077 h
Période	10/2022 – 10/2025
France compétences	64 %
Reste à charge titulaire	36 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.